Nouveau : je peux déposer mon dossier <u>en ligne !</u>

Vous pouvez remplir votre demande de compensation du handicap sur le site https://mdphenligne.cnsa.fr



grandlyon.com

Pour faire une demande en ligne à la MDPH Métropole de Lyon, rendez-vous sur : https://mdphenligne.cnsa.fr



→ Les avantages de MDPH en ligne.

- Service officiel et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- La sécurité de vos informations et documents personnels est garantie.

→ Qui peut faire une demande?

• La personne en situation de handicap, son représentant légal ou un proche aidant peut faire une demande en ligne.



→ Avant de commencer : Préparez vos informations

- Identité
- Coordonnées
- Adresse email
- Organisme d'assurance maladie (CPAM, MSA, ...)
- Numéro de sécurité sociale,
- Etc.

→ Étape 1: création de votre compte

- Cliquez sur « Inscription/connexion »
- Connectez-vous avec votre compte FranceConnect ou cliquez sur « Créer mon compte ».
- Valider la création de votre compte.

→ Étape 2 : votre profil

- Renseignez vos informations personnelles.
- Indiquez si une personne vous aide dans vos démarches auprès de la MDPH.
- Indiquez si vous bénéficiez d'une mesure de protection.

→ Étape 3 : votre situation

Les questions posées à cette étape permettent de

mieux connaître votre situation.

- Vos besoins dans votre vie quotidienne.
- Vos besoins dans votre vie scolaire ou étudiante.
- Vos besoins dans votre situation professionnelle.

→ Étape 4 : Ajout des pièces justificatives

3 pièces justificatives obligatoires

- Certificat médical
- Justificatif de domicile
- Votre pièce d'identité
- Ajouter toutes vos pièces justificatives complémentaires.

→ Étape 5 : Envoi de la demande

- Cette étape résume vos informations.
- Vous pouvez encore modifier ou compléter vos informations.
- Cliquer sur « Signer et confirmer l'envoi ».
- Votre demande est transmise.
- Vous ne pouvez plus la modifier.

Le dépôt de votre demande en ligne est finalisé. La MDPH Métropole de Lyon va traiter votre demande.



arandlyon.com

P

€ × in ⊚

La Maison Départementale -Métropolitaine des Personnes Handicapées 8 Rue Jonas Salk, 69007 Lyon 04 78 63 44 00

→ J'ai besoin d'aide concernant le téléservice uniquement

Pour tout problème technique (création de compte, connexion, téléchargement de documents...) contacter le **04 78 63 44 00** ou **MDMPHenligne@grandlyon.com**

Mardi : de 13h30 à 16h30 Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

→ J'ai besoin d'information pour une demande concernant :

• Un adulte : je contacte ma Maison de la Métropole de Lyon



• Un enfant : je contacte la MDMPH : 04 26 83 86 86, handicap@grandlyon.com

→ Suivre l'avancement de ma demande déposée en ligne ?

Je peux suivre l'avancement de ma demande directement par le portail du téléservice

Bon à savoir :

- Le téléservice garantit la confidentialité de vos données personnelles et médicales
- Vous pouvez remplir votre dossier en plusieurs fois tant que vous n'avez pas cliqué sur « envoyer ».

MÉTROPOLE Grand Lyon